

Maison d'Arrêt de DRAGUIGNAN



Accueillir,

Orienter,

Informier ...

GUIDE D'ACCUEIL DES FAMILLES DE PERSONNES DETENUES

GAIA en partenariat avec l'association **Fratelli-UDV**





Sommaire

Différentes personnes à votre écoute	3-4
Se rendre au Centre Pénitentiaire	5
Le permis de visite	6
Comment réserver un parloir	7
L'organisation des parloirs	8
Les jours et horaires des parloirs	9
L'animation pour vos enfants	10
La remise du linge	11
Comment envoyer de l'argent	12
Comment entrer en contact	13

Différentes personnes à votre écoute

En qualité de prestataire privé de l'Administration Pénitentiaire sur la **Maison d'Arrêt de Draguignan** et parce que nous sommes conscients qu'avoir un proche en détention est un cap difficile à surmonter pour une famille, **GAIA** s'engage à vous offrir, en partenariat avec l'Association « **Fratelli-UDV** », les meilleures conditions d'accueil possibles dans le cadre de **l'organisation et de la gestion des parloirs**.

Vous serez accueillis et orientés par différents interlocuteurs :

- ➔ un **Agent d'accueil téléphonique GAIA**, auprès duquel vous pourrez prendre vos rendez-vous parloirs, **du lundi au vendredi - de 9h à 12h et de 13h à 16h** (sauf jours fériés)
- ➔ un **Agent d'accueil GAIA** qui sera présent dès votre arrivée à l'espace Accueil des familles, pour vous accueillir, vous orienter et vous informer du **mercredi au dimanche ainsi que les jours fériés, de 7h45 à 17h30** (fermeture lundi, mardi)

Ils pourront répondre à toutes vos questions concernant :

- *le permis de visite, la réservation, l'organisation et les horaires des parloirs, les bornes de réservation*
- *les horaires des lieux d'accueil, les vestiaires, le dépôt de linge*
- *l'accès aux établissements, comment envoyer de l'argent, comment entrer en contact*
- *l'animation et la garde des enfants de plus de 3 ans*

Pour plus de précisions, consulter notre site Internet :

<http://accueil.idex.fr>

- ➔ des **bénévoles de l'Association « Fratelli-UDV »** formés à l'écoute, ils sont présents pour vous apporter un soutien moral et psychologique et vous permettre, dans le strict respect de la confidentialité, d'exposer vos difficultés liées à l'incarcération d'un proche.

Permanences :

Le mercredi et le samedi, de 9h00 à 16h30 à la maison d'arrêt

☎ : 07 69 59 70 89

Siège social de l'association :

188 chemin de la Calade, 83300 Draguignan

<http://www.fratelli-udv.fr>

Différentes personnes à votre écoute

D'AUTRES INTERVENANTS

Les représentants du culte :

Catholique :	Claude MINO-MATOT Sœur Marie-Lucie Jean-Paul PETITCUENOT
Protestant :	Estelle DUBSET Stéphano MERCURIO
Musulman :	El Mostefa OUAMMOU
Orthodoxe :	Nicolae VELE
Témoign de Jéhovah :	Christian BADIER

Les visiteurs de prison :

Association ANVP

Siège social : L'Eau Vive Toulon (sur le port) - 131 avenue de la République
83000 TOULON – Monsieur JL. BRACQ – Responsable PACA-CORSE
Monsieur G. AUDIBERT – Responsable Maison d'Arrêt de Draguignan

Les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) :

Adresse : Maison d'arrêt de Draguignan ☎ : 04 83 08 71 19

Le Relais Enfants Parents

L'association AXIS (psychologues et bénévoles) permet le maintien des relations entre enfants et parents incarcérés :

- En accompagnant des enfants rendre visite à leur parent incarcéré lors de parloir médiatisé
- En animant des groupes de parole en détention
- En proposant une médiation familiale avec une psychologue
- En offrant un espace d'écoute aux familles lors d'entretiens individuels

Adresse : 9, rue Corneille – 83000 TOULON – ☎ : 04 94 92 86 86

Se rendre à la Maison d'Arrêt de Draguignan

3305, avenue Fred Scamaroni – 83300 DRAGUIGNAN



- **En provenance de Marseille :**
Suivre A8/E80 en direction de TOULON/NICE. Prendre la sortie 13 vers La Garde Freinet/Les Arcs/Vidauban/Le Luc/Le Cannet des Maures et quitter A57
A le Thoronet, prendre à droite Route de Lorgues D17 et continuer sur D17
A Lorgues prendre D562 en direction de Draguignan
Sur GPS entrer l'adresse : 5974 avenue Fred Scamaroni – 83300 DRAGUIGNAN

- **En train :** la gare des Arcs (Tél. : 0892 35 35 35) Draguignan est une gare ferroviaire de la ligne Marseille- Saint-Charles à Vintimille. Puis prendre le bus ligne 5 et ligne 11

- **En avion**
 - Aéroport de Toulon/Hyères ☎ : 0 825 01 83 87
 - Aéroport de Nice ☎ : 0 820 42 33 33

- **En bus,** prendre la ligne des Bus VARLIB : Lignes 1201, 1222, 2801, 4201, 4221, 7201, 7202
TED BUS, prendre la ligne N° 5 de la gare des Arcs jusqu'à la gare routière de Draguignan, puis la ligne 11 de Draguignan à la Maison d'arrêt.
Tél. : 04 94 50 94 05
ATTENTION : pas de bus Draguignan – Lorgues le dimanche

Le permis de visite

Pour rendre visite à une personne détenue dans le cadre d'un parloir, vous devez **préalablement** obtenir un **permis de visite**.

Le destinataire de votre demande de permis, varie selon la situation de la personne détenue.

Si la personne incarcérée est « PREVENUE » (pas encore jugée) :

Vous adresserez votre demande **accompagnée de tous les documents** auprès du Magistrat saisi du dossier de l'instruction. Vous rapprocher du Greffe du Magistrat auprès du Tribunal concerné, qui vous indiquera les pièces à fournir. Pour les instructions sur Draguignan :

Tribunal de Grande Instance de DRAGUIGNAN

11 rue Pierre Clément – BP 273 – 83007 DRAGUIGNAN Cdx.

☎ : **04 94 60 57 00** – Fax : 04 94 47 01 92 - <http://www.justice.gouv.fr>

Si la personne incarcérée est « CONDAMNEE » (jugée et ne fait pas appel) :

Vous adresserez le formulaire **accompagné de tous les documents** à :

Direction de la Maison d'Arrêt de Draguignan

Service Parloir Famille - 3305 Avenue Fred Scamaroni – 83300 DRAGUIGNAN

En cas d'APPEL sur une condamnation (condamné pendant le délai d'appel ou de cassation) ou extradé :

Vous adresserez une demande accompagnée de tous les documents au Procureur Général près la cour d'appel concernée. Vous rapprocher du greffe de la cour d'appel qui vous indiquera les pièces à fournir : **Cour d'Appel d'Aix-en-Provence**

20, place de Verdun - 13616 Aix en Provence - ☎ : **04 42 33 81 20**

Pièces à fournir (personne majeure) :

- 1 lettre manuscrite précisant, le nom et le prénom de la personne détenue à visiter, votre lien de parenté avec la personne détenue, votre adresse et votre numéro de téléphone, votre profession
- 2 photos d'identité au format en vigueur
- Photocopie pièce d'identité valide recto et verso (CNI, permis de conduire, passeport)
- Photocopie intégrale du livret de famille pour lien direct (parents, frères, sœurs, cousins, etc.)
- Photocopie du livret de famille, de PACS ou de déclaration de concubinage pour les conjoints (en cas d'union libre, joindre une attestation sur l'honneur)
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois à vos noms et prénoms
- 1 Enveloppe timbrée libellée à votre adresse

Pièces à fournir (personne mineure – 0 à 16 ans) :

- Autorisation du ou des titulaires de l'autorité parentale d'accompagner l'enfant
- Liste des personnes autorisées à accompagner l'enfant (faite par le titulaire de l'autorité parentale)
- Photographie permettant d'identifier l'enfant
- Livret de famille ou extrait de naissance



Pièces à fournir (personne mineure – 16 à 18 ans) :

- Uniquement pour visiter un titulaire de l'autorité parentale et souhaitant venir seule
- Accord écrit des titulaires de l'autorité parentale vous autorisant à venir seul(e)

Pour savoir si votre permis de visite est établi, **avant de prendre votre premier rendez-vous parloir**, contacter le standard de l'administration pénitentiaire au :

☎ : 04 83 08 71 19

Comment réserver un parloir ?

Pour réserver un parloir, vous avez **deux possibilités** :

Après obtention de votre permis de visite, votre premier rendez-vous parloir se fera **obligatoirement** :

➡ Par **Téléphone** au

0 805 805 999

Service d'appel gratuit



Ce numéro est accessible d'une cabine téléphonique, sans carte

Depuis l'étranger composer le : ☎ **00 33 83 08 71 19**

Un **Agent d'Accueil Téléphonique GAIA** effectue vos réservations du :

Lundi au vendredi - de 9h à 12h et de 13h à 16h

Les rendez-vous suivants se feront :

➡ Sur place, à l'Espace Accueil des familles en utilisant **la borne de réservation de parloir**

L'Agent d'accueil **GAIA** est à votre disposition pour **vous expliquer** son fonctionnement.

Ou par téléphone au **0 805 805 999** si l'usage de la borne **est impossible**

Pour votre information :

- A partir de 16h00 il n'est plus possible de prendre un rendez-vous à la borne pour le lendemain.
- Toute annulation ou modification de rendez-vous s'effectue à la borne.





L'organisation des parloirs

L'Espace Accueil familles dispose d'une salle d'attente et d'un espace dédié aux enfants.

Les agents **GAIA** et les bénévoles de l'Association « **FRATELLI-UDV** », seront présents dès votre arrivée pour vous accueillir, vous informer et vous orienter.

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DU LOCAL D'ACCUEIL DES FAMILLES :
Du mercredi au dimanche et jours fériés : de 7h30 à 17h45
(Fermeture lundi, mardi)

A chaque parloir je n'oublie pas d'apporter :

- **ma pièce d'identité** en cours de validité. Elle me sera demandée au moment de l'appel et rendue à la sortie du parloir.
- si j'accompagne un enfant de 0 à 13 ans, **un extrait d'acte de naissance ou mon livret de famille**
- **une pièce de 1€ ou 1 jeton pour fermer mon casier** si je souhaite y déposer les objets non autorisés au parloir (pièce ou jeton restitué au moment de votre départ).
- Pour accéder au parloir, **je passe sous un portique** de détection de métaux, éviter le port de bijoux, montre, chaussures avec boucle en fer, etc.

IMPORTANT :



Il est impératif d'arriver à l'accueil familles 45 minutes avant l'heure de début du parloir Ce temps servira pour le dépôt des cartes d'identité. Tout retard entraînera l'annulation du parloir.

Nous vous invitons à venir plus tôt si vous devez passer par l'accueillant.

Pour plus de précisions, consulter notre site Internet :

<http://accueil.idex.fr>

Jours et Horaires des parloirs

- Jours de parloir : **du mercredi au dimanche**
- Durée du parloir : **45 minutes**
- Nombre de parloirs :
 - Pour les **prévenus** : **3 parloirs** par semaine
 - Pour les **condamnés** : **1 parloir** par semaine
- Nombre de personnes par parloir : **4 personnes**
 - **Dont 3 adultes au maximum** ou 3 adultes et 1 enfant, ou 1 adulte et 3 enfants, ou 2 adultes et 2 enfants, sauf dérogation exceptionnelle.



VOTRE PRESENCE EST OBLIGATOIRE 45 MINUTES AVANT L'HEURE DE DEBUT DU PARLOIR (voir colonne « heure d'arrivée »)

DU MERCREDI AU DIMANCHE + JOURS FERIES			
Le matin	HEURE D'ARRIVEE	DEBUT DU PARLOIR	FIN DU PARLOIR
1 ^{er} parloir	7h30	8h00	8h45
2 ^{ème} parloir	8H30	9h15	10h00
3 ^{ème} parloir	9h45	10h30	11h15

L'après-midi	HEURE D'ARRIVEE	DEBUT DU PARLOIR	FIN DU PARLOIR
1 ^{er} parloir	13h00	13h45	14h30
2 ^{ème} parloir	14h15	15h00	15h45
3 ^{ème} parloir	15h30	16h15	17h00

L'animation pour vos enfants

A l'**Espace Accueil**, un animateur qualifié et compétent **GAIA** pourra proposer des animations aux enfants en attente de parloir. Durant cette période, l'enfant reste sous **l'entière responsabilité de l'accompagnateur, qui doit assurer sa surveillance.**

Exceptionnellement à la demande d'un parent, l'agent d'accueil pourra assurer la garde des enfants ayant **PLUS DE 3 ANS**, ne souhaitant pas ou ne pouvant pas assister au parloir, ce service vous sera proposé à titre gratuit.

La condition préalable à cet accueil réside dans la capacité de la personne qui confie l'enfant, à justifier qu'elle est titulaire de l'exercice de l'autorité parentale sur cet enfant.

A cet effet, l'agent d'accueil vous demandera de compléter, dater et signer une demande écrite d'accueillir l'enfant et de justifier de votre autorité parentale, par la présentation des pièces suivantes :

- votre livret de famille et votre pièce d'identité
- une pièce d'identité ou un acte de naissance de l'enfant

Les enfants de **moins de 3 ans ne pourront pas être pris en charge par l'animateur.**

Pour plus de renseignements, consulter notre **site Internet** :

<http://accueil.idex.fr>

Si vous éprouvez des difficultés pour aborder la question de l'incarcération avec votre enfant, l'association tient à votre disposition différents livrets édités par **l'UFRAMA** qui leur sont destinés.

Ils vous aideront à trouver les mots pour échanger avec votre enfant. Ces explications vont lui permettre de mieux comprendre la situation et de le rassurer. N'hésitez pas à questionner les bénévoles de l'association locale à ce sujet



La remise du linge

Vous avez la possibilité d'apporter du linge propre à la personne détenue et de récupérer son linge sale, **une fois par semaine** pendant votre temps de parloir.

AVANT l'obtention de votre permis de visite :

Vous pouvez déposer un seul sac de linge **1 fois au cours des 15 jours suivant l'écrou**, auprès du Surveillant **du lundi au samedi, de 8h00 à 11h00 et de 14h00 à 17h00**

Certains effets sont soumis à une autorisation préalable du Directeur d'établissement, à la demande de la personne détenue.

APRES l'obtention de votre permis de visite :

Vous pouvez déposer un seul sac de linge par semaine au moment du parloir.

Pour tout dépôt de linge vous devez présenter **une pièce d'identité** et mentionner lisiblement sur le sac, les NOM PRENOM et NUMERO D'ECROU de la personne détenue.

Pour votre information :

- Le linge sale sera repris à la sortie du parloir
- Le linge entrant doit être déposé dans un sac plastifié, respectant certaines règles. Les sacs de type « sport », sacs en cuir ou avec poches, sont généralement interdits. Vous renseigner auprès de l'agent d'accueil GAIA.



Comment envoyer de l'argent ?

A l'intérieur de l'Etablissement Pénitentiaire, la personne détenue dispose d'un compte nominatif personnel, pour acheter des articles de cantine (nourriture, produits d'hygiène, papier à lettres, timbres, tabac, etc.), indemniser les victimes.



Ce compte est géré par le service comptabilité de l'établissement (Régie des comptes nominatifs). Vous pouvez y déposer de l'argent (subsides), soit :

➤ **Par virement bancaire :**

Auprès de votre banque, mais aussi sur internet.

Dans les deux cas il faudra fournir les informations suivantes :

Le Nom, Prénom, N° d'écrou, N° de cellule
Maison d'Arrêt de Draguignan
3305, avenue Fred Scamaroni - 83300 DRAGUIGNAN

Le versement d'argent en espèce est interdit.

RIB du compte de la Régie – MA/DRAGUIGNAN											
Code banque	Code Ets.	N° de compte	Clé	BIC	IBAN						
10071	83000	00001017566	42	TRPUFRP1	FR76	1007	1830	0000	0010	1756	642

➤ **Par mandat de justice :**

Si vous n'avez pas de compte bancaire, la Banque Postale propose une solution temporaire (uniquement en 2018) : **Le mandat de justice**

L'imprimé n'est pas disponible dans les bureaux de poste : vous pouvez l'obtenir dans les accueils famille ou vous faire envoyer l'imprimé par votre proche incarcéré (il peut l'obtenir auprès du régisseur). L'imprimé rempli est à remettre dans un bureau de poste.

Comment entrer en contact



Il faut écrire au plus tôt à la personne détenue. N'oubliez pas de mentionner sur l'enveloppe les indications ci-dessous :

Nom, Prénom, N° d'écrou, Bâtiment (MAD, MAC, CD, ARR) + N° de cellule
Maison d'Arrêt de DRAGUIGNAN
3305, avenue Fred Scaroni
83300 DRAGUIGNAN

➤ **Aucun colis ne peut être envoyé ou donné** sauf à l'occasion des fêtes de fin d'année. Les familles ont la possibilité de déposer des denrées alimentaires à l'Accueil familles. Des informations précises vous seront communiquées à cette période.

Votre proche détenu peut vous appeler depuis la Maison d'Arrêt. Pour cela vous devez transmettre :

- par courrier à la Maison d'Arrêt, à l'attention du Bureau de Gestion de la Détention

Ou

- par mail à l'adresse suivante : bgd.ma-draguignan@justice.fr

Ou

- par fax au : 04 83 08 71 39

- Une facture de moins de 3 mois du numéro d'appel concerné
- Une copie recto verso d'une pièce d'identité
- Un courrier stipulant votre autorisation à ce que le détenu vous appelle

Pour information BGD (Bureau de Gestion de la Détention)

☎ 04 83 08 71 66